

EDF Petite Hydro  
GEH Massifs de l'Est

325 rue Bercaille – BP 923  
39009 LONS-LE-SAUNIER CEDEX

DREAL Bourgogne-Franche-Comté  
5 voie Gisèle HALIMI  
BP 31269  
25 005 BESANCON CEDEX

A l'attention de **Monsieur COIGNAC Frédéric**  
Département risques naturels et ouvrages hydrauliques

**Vos références** POH/FC/SPR 2023-668  
**Nos références** D4198/1301 –2024-046 GGT-LC/JL  
**Interlocuteur** Laure CANSOULINE – 06.62.41.49.37 - [laure.cansouline@edf.fr](mailto:laure.cansouline@edf.fr)  
**Objet** Concession EDF de Crissey (Jura) - Mise à jour du dossier d'exécution de travaux déposé le 31 mars 2023 pour la construction d'une passe à poissons.

Lons le Saunier, le 13 février 2024

Monsieur COIGNAC,

Le 31 mars 2023, nous avons déposé auprès de vous le dossier d'exécution de travaux de construction d'une passe à poissons au droit du barrage concédé de Crissey, dans le Jura, afin de restaurer la continuité écologique sur ce tronçon du Doubs, classé en liste 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

Par courrier en date du 16 octobre 2023, vous nous avez rappelé les motifs présidant la décision de différer le début de l'instruction du dossier ci-dessus visé et par conséquent le report du délai de mise en conformité de l'ouvrage. La date du 31 décembre 2023 a été évoquée comme étant l'échéance à laquelle EDF serait en mesure de connaître le dispositif de franchissement retenu.

A ce jour, nous n'avons eu aucun engagement de la part des instances fédérales de canoë-kayak sur le financement et la propriété d'une future passe à canoës.

Aussi, afin de pouvoir satisfaire l'obligation réglementaire de restauration de la continuité écologique qui incombe à EDF, et dans le prolongement des derniers échanges que nous avons eus, nous vous prions de trouver ci-après le planning de réalisation de la passe à poissons compatible avec une instruction de notre dossier d'exécution des travaux dès à présent. Ce planning annule et remplace le paragraphe « 4.8 Planning prévisionnel des travaux et contraintes d'exploitation » de la page 22 du dossier d'exécution transmis le 31 mars 2023.

#### Planning prévisionnel des travaux et contraintes d'exploitation (mise à jour février 2024)

Les travaux dans le cours d'eau sont prévus à partir de juin 2025, afin de privilégier la période des faibles débits. Les coupes d'arbres seront anticipées durant l'automne 2024. Les installations de chantier, travaux préparatoires et aménagement des accès hors rivière commenceront dès le mois d'avril 2025. Les travaux en rivière sont ensuite prévus jusqu'à mi-octobre 2025 de sorte à conserver une marge de 2 semaines en cas d'intempéries. Le repli de chantier devra être terminé fin octobre au plus tard, afin de respecter la période d'autorisation de travaux en rivière (fin octobre).

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces éléments et demeurons à votre entière disposition pour vous apporter les compléments d'information nécessaires à l'instruction de notre dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur COIGNAC, nos salutations distinguées.

**Jérôme LECOMTE**

*Directeur du GEH Massifs de l'Est*

*EDF Petite Hydro*